

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Joseph EHRHART, Gaudin GWENN, Élodie HESTIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Benoît SPITZ.

Absents excusés : Raphaël EDEL, Maxime METZ et Philippe SCHMITT

Procurations : Maxime METZ à Norbert RIESTER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Joseph EHRHART, comme secrétaire de séance.

M. Didier METZ, absent excusé en début de séance, n'a pas participé au vote de l'adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2024.

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 18 juillet 2024

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Emploi d'ATSEM Principal de 1ère classe : modification de la durée hebdomadaire de service

Le Conseil municipal décide de modifier le poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe permanent à temps non complet avec un coefficient d'emploi de 32,3/35èmes. Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM) 1^{ère} classe permanent à temps non complet sera de 31,07/35èmes, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Adopté à l'unanimité

Création d'un emploi de Rédacteur Territorial

Le Conseil municipal décide de créer l'emploi permanent de Rédacteur Territorial, à temps complet, pour les fonctions de secrétaire de mairie, à compter de la présente délibération,

Adopté à l'unanimité

Travaux de démolition et reconstruction d'un ouvrage de franchissement : avenant entreprise SIRCO

Le Conseil municipal décide de ne pas retenir l'avenant présenté le maître d'œuvre ARTELIA pour l'entreprise SIRCO d'une moins-value d'un montant HT de 2 312,50 € et charge le Maire de prendre contact avec l'assureur communal à ce sujet.

Adopté à l'unanimité

Réaménagement de la zone de loisirs : avenant de la maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal accepte l'avenant n°1 de WE-SCAPE, sise 67230 BENFELD, pour un montant HT de 1 500,00 €, pour la nouvelle consultation à réaliser de l'appel d'offres pour le projet de réaménagement de la zone de loisirs,

Adopté à la majorité des voix

Adhésion à la politique maison alsacienne du XXI^e siècle de la Collectivité Européenne d'Alsace

Le Conseil municipal décide ne pas adhérer à la démarche de cofinancement des projets sur notre territoire soutenu par la Collectivité européenne d'Alsace au titre du Fonds de Sauvegarde de la Maison Alsacienne et du Bâti Traditionnel.

Adopté à la majorité des voix

Acceptation de remboursement de sinistre

Le Conseil municipal accepte le dédommagement complémentaire d'un montant de 5 684,34 € de Groupama Grand Est, pour le sinistre du WC de l'école.

Adopté à l'unanimité